



UPBM

Union des Professeurs de Physiologie Biochimie et Microbiologie

Réforme du bac 2021

Consultation sur les programmes de terminale

DGESCO – 111 rue de Grenelle - Paris

Compte rendu de la rencontre du 20 juin 2019

PARTICIPANTS :

- DGESCO :
 - David Muller – chef de bureau – bureau des contenus d’enseignement et des ressources pédagogiques
 - Jérôme Savidan – Chargé d’étude filières technologiques (sauf STMG), SVT et Sciences numériques et informatique
 - Mathieu Montheard – Bureau des formations générales et technologiques
- Inspection générale : Caroline Bonnefoy
- UPBM :
 - Marie Pantaloni – présidente
 - Claire Mottet – trésorière adjointe
 - Audrey Azambre – membre associée
 - Eric Favier – Vice-président

PRÉAMBULE

L’UPBM remercie la DGESCO de son invitation mais se pose toutefois la question de l’intérêt de participer à cette réunion compte tenu du résultat des consultations précédentes, où les remarques faites n’ont pas été prises en compte.

Il nous semble qu’on ne se laisse pas le temps ni ne se donne les moyens d’apporter des aménagements en tenant compte des problématiques remontées du terrain. **Les enseignants et les associations de professeurs ont globalement l’impression de ne pas être entendus.** L’UPBM a ainsi l’impression que ces rencontres font office de « déminage » de la part de l’institution plutôt que d’un vrai travail de fond.

Par ailleurs, la politique concernant les heures à effectif réduit ainsi que la volonté de ne pas proposer de découpage horaire (entre enseignants si intervention de plusieurs champs disciplinaires, mais aussi indication de temps à passer sur les différentes parties), est génératrice de **tensions de plus en plus importantes au sein des équipes pédagogiques** et laisse présager des **difficultés pour un accompagnement serein des élèves** dans cette réforme.

Toutefois, comme à son habitude, l’UPBM s’inscrit dans une **démarche constructive** afin de contribuer à créer des conditions d’enseignement propices au bien-être des enseignants et à la réussite des élèves des séries STL et ST2S.

Réponse de la DGESCO :

Ces remarques sont entendues. Le calendrier étant très contraint, il est difficile de répondre à tous les retours de toutes les organisations. Il y a eu une volonté de donner aux professeurs des programmes de première et de terminale suffisamment tôt pour leur permettre d'avoir une vision la plus globale possible avant de démarrer les enseignements à la rentrée prochaine. Les consultations se font donc à flux tendu.

UPBM :

L'association se pose la question de la prise en compte de la consultation des enseignants sur les programmes de première qui a eu lieu cette année.

Réponse de la DGESCO :

Une extraction des résultats a été réalisée dès que le site de consultation a fermé. Un dépouillement de tous les verbatims a été réalisé ce qui représente un travail conséquent. Le ministère dispose d'outils permettant ainsi de faire émerger des nuages de mots clés et les tendances positives et négatives qui ressortent des consultations.

Plusieurs niveaux d'arbitrage ont donc finalement lieu : CSP, inspection générale et ministère. Des discussions définitives ont ensuite été menées par ces instances pour une présentation au conseil supérieur de l'éducation (CSE) et avant la publication des programmes au journal officiel (JO).

PROGRAMME DE BIOCHIMIE BIOLOGIE BIOTECHNOLOGIES (BIO³) – TERMINALE STL

▣ Un programme trop dense compte tenu du profil des élèves concernés

On nous avait annoncé vouloir « faire moins mais mieux » dans les premières phases d'élaboration des programmes. Cet objectif ne nous semble pas atteint.

Le programme de terminale, à l'image du programme de première, est trop dense. Les collègues s'inquiètent de ne devoir faire qu'un survol des notions et de mettre des élèves en difficulté à devoir aller trop vite pour boucler le programme. Ceci ne serait pas sans conséquences sur le recrutement de ces élèves dans le supérieur.

Cette inquiétude est majorée par l'annonce en commission des lycées du CSE le 29 mai dernier de la volonté de faire passer les épreuves de spécialité au mois de mars de l'année de terminale alors que le cahier des charges correspondait à un programme élaboré pour 27 semaines de cours, soit jusqu'à fin-avril environ.

Un programme élaboré pour 22 à 23 semaines nous semblerait ainsi plus approprié, d'autant plus qu'il faut tenir compte du temps dédié au passage des épreuves de spécialité (cours probablement banalisés pour organisation des épreuves).

Réponse de la DGESCO :

Il ne faut pas confondre le programme qui est prévu pour être traité sur l'ensemble de l'année scolaire (soit 27 semaines de présence devant élève effectives comptabilisées) avec **le temps de l'évaluation** : l'évaluation de spécialité n'arrête pas l'année scolaire.

Cela signifie que si les épreuves de spécialité devaient avoir lieu plus tôt dans l'année scolaire (en mars par exemple), il serait alors précisé de manière évidente sur quelles parties du programme devrait porter l'épreuve de spécialité. **Des informations seront ainsi données aux professeurs en début d'année sur les points qui feront l'objet de l'évaluation terminale.** Mais aujourd'hui, rien n'est encore arbitré.

Les acquis de la classe de première en biotechnologies n'étant pas évalués dans l'épreuve de Bio², ils seront attendus dans l'épreuve de spécialité de terminale (Bio³).

▣ Un programme complexe dans son approche

Le programme Bio3 a été écrit pour inciter à une progression spiralée et intégrée (biochimie/microbiologie/biologie moléculaire...). L'entrée à plusieurs tableaux, même si elle est intéressante, n'est pas simple pour la construction des progressions. Un document d'accompagnement, envisagé pour la première mais qui n'a malheureusement pas encore été produit, nous semble une nouvelle fois indispensable.

Y aura-t-il un découpage horaire proposé pour les différentes parties ainsi que les niveaux d'approfondissement attendus ?

Réponse de la DGESCO :

Aujourd'hui, on ne parle plus de document d'accompagnement mais de **ressources pédagogiques** (formats variés comme des vidéos, des podcasts, des conférences de chercheurs etc...). Des ressources sont donc prévues pour accompagner les professeurs et sont en cours d'élaboration, maquettage et finalisation. Les services travaillent à leur mise en ligne sur le site Eduscol dans les jours/semaines qui viennent.

Il est prévu la même démarche pour le programme de terminale.

Par ailleurs un outil d'aide à la conception des progressions est en cours d'élaboration et sera disponible dans les prochaines semaines.

Pour ce qui est du découpage horaire, rien n'est arbitré encore actuellement et des réponses variables sont attendues en fonction des groupes de travail.

▣ Un programme difficile à répartir entre enseignants

Ce programme représente un volume horaire de 13 heures hebdomadaires. Bien que cela soit préférable, il est peu probable qu'un seul enseignant assure à lui seul l'intégralité de l'enseignement.

Se pose alors la question très concrète de la répartition de l'enseignement entre collègues en tenant compte de l'aspect spiralé et intégré du programme, dans le cadre d'un service hebdomadaire des enseignants.

Nous avons déjà fait part de cet important problème lors de la rencontre au CSP. Nous avons insisté sur le fait que des propositions de répartition étaient indispensables, non seulement pour démontrer la faisabilité et accompagner les « jeunes » équipes, mais aussi pour accompagner les chefs d'établissement quand ils doivent arbitrer des répartitions de service.

▣ Les modalités de mise en place du projet technologique doivent être précisées

Il nous semble indispensable de préciser dans le programme les modalités de mise en place du projet technologique accompagné. Si le projet de programme présente les objectifs de formation du PTA et le fait qu'il sera en partie évalué lors du grand oral, il n'indique aucun élément concernant son organisation (hormis groupe de 3-4 élèves).

Il a été question lors de la rencontre au CSP d'un volume de 2 heures hebdomadaires sur les 13 heures que compte le Bio3. Cette information est essentielle pour les enseignants afin d'organiser la répartition des heures entre collègues et les progressions.

Est-il prévu de consacrer uniquement à ce projet la période comprise entre les épreuves de spécialité et le grand oral? Ceci ne semble pas très raisonnable, ni facile à organiser...

▣ La question de l'évaluation

Les modalités d'évaluation ne sont pas encore connues et génèrent beaucoup d'interrogations puisqu'elles conditionnent l'approche des enseignants dans le traitement du programme. Nous appelons de nos vœux des modalités d'évaluation diverses : épreuve écrite terminale, évaluation des compétences expérimentales et évaluation de la conduite du projet par le professeur encadrant (individuelle ? collective ?).

La place du PTA dans le grand oral doit être précisée. Des productions (dossier, diaporama) seront-elles attendues ?

Réponse de la DGESCO :

Une nouvelle fois, le calendrier des épreuves de spécialité n'est pas arrêté et une information en amont sera faite aux professeurs (sept/oct/nov ?) pour leur préciser les attentes.

Bien que cela ne soit pas encore définitif, la réflexion actuelle est à la mise en place d'épreuves assez proches du modèle actuel à savoir :

- Epreuve écrite (3h – coefficient 7 ?) : contenant 2 exercices principaux :
 - Exercice 1 pour environ 2h30 basé sur des études documentaires (6-9 doc),
 - Exercice 2 pour environ 30 min basé sur une question de synthèse et permettant d'apprécier les qualités rédactionnelles du candidat.
- ECE (3h – coefficient 9 ?) :
 - Même modèle qu'actuellement
 - Banque de sujets nationale
 - Examineurs extérieurs...
- Le PTA : évalué en contrôle continu sur la partie conduite de projet. Il est prévu d'être mené par groupe de 3-4 élèves (mais possible aussi individuellement). Il faut amener plus de souplesse qu'actuellement. La partie écrite (rapport) est également trop variable selon les accompagnements dont disposent les élèves. Il est donc prévu que la partie rapport soit minoritaire. Le projet pourra servir de support à une partie du grand oral.
- Le grand oral : s'il est basé sur le projet technologique accompagné (PTA), il ne s'agit pas d'une épreuve disciplinaire. Il ne consistera pas en une simple présentation d'un projet technologique ; il a essentiellement pour objectif d'évaluer les compétences oratoires, les capacités d'éloquence individuelle. Le candidat devra aussi faire preuve de qualités analytiques par rapport à ce qu'il a fait/appris pendant sa formation. Cette épreuve doit permettre de juger du recul de l'élève sur sa formation.

Tout cela **reste bien entendu hypothétique**. Le calendrier est en cours d'arbitrage (vacances, Parcoursup etc...). Encore une fois, si une épreuve devait être tôt dans l'année, des informations seront données sur les contenus de l'évaluation. La DGESCO rappelle par ailleurs qu'étant dans le cadre du contrôle continu, la spécialité est de toute façon évaluée sur l'ensemble de l'année scolaire (3 trimestres) ainsi que dans le grand oral terminal.

Précisions de Caroline Bonnefoy :

Le temps libéré après l'épreuve de spécialité devrait être principalement consacré au PTA. Les modalités restent à préciser.

PROGRAMMES DE CHIMIE BIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINE (CBPH) – TERMINALE ST2S

▣ Un programme trop ambitieux compte tenu du profil des élèves concernés

Les collègues estiment qu'il ne laissera pas suffisamment de temps aux élèves pour maîtriser les connaissances ; d'autant plus que la majeure partie est traitée en première alors que les élèves n'ont pas le recul nécessaire.

Il apparaît nécessaire de fournir des précisions sur les limites du programme (niveau exigible). Des notions sont inutilement trop détaillées (par exemple modes de reproduction bactéries/virus, résistance bactérienne naturelle et résistance acquise par transfert de gènes), au détriment d'autres non traitées alors qu'elles sont indispensables à la compréhension de l'ensemble (le sang).

▣ Une interdisciplinarité Physique-Chimie/BPH très théorique

L'aspect complémentaire des deux disciplines pourrait sans doute être mieux mis en évidence en faisant apparaître les liens entre telle partie chimie et telle partie BPH dans le programme. Physique-chimie et BPH ont un poids équivalent à l'évaluation, ce qui ne correspond pas au profil de la série.

Les autres questions soulevées concernent essentiellement :

- le calendrier de la fin d'année de terminale : problème si l'épreuve de spécialité est en mars pour traiter l'entièreté du programme, activité des élèves après les épreuves de spécialité ?
- la place de l'enseignant de BPH dans la conduite de projet (heures « ponctionnées » sur les heures de BPH ? si oui, combien ?) et dans son évaluation lors du grand oral
- les modalités de l'épreuve de spécialité (épreuve intégrée ? deux disciplines traitées séparément ? durée ? coefficients ?)

Réponse de la DGESCO :

La BPH n'est pas perdante en terme de volume horaire avec cette réforme !

Pour ce qui est des coefficients de l'épreuve de spécialité, il va de soi que la Physique-chimie ayant déjà été en partie évaluée lors de l'épreuve de spécialité de première, elle n'aura pas un fort coefficient pour l'épreuve de terminale.

Même si tout reste à préciser, on s'oriente vers une épreuve de CBPH de 4h avec :

- partie **BPH** 3h et un **coefficient autour de 12 à 14**,
- partie **Chimie** 1h et un **coefficient autour de 2 à 4**.

L'épreuve prendra appui sur des documents divers (10-12 pages) avec des questionnements portant sur ces documents ainsi que la possibilité de répondre de manière graphique.

Pour la répartition des heures dans la spécialité, on reste dans une logique de non fléchage pour laisser un maximum d'autonomie aux établissements. Même pour le projet, il y a une volonté de flexibilité pour permettre une meilleure adaptabilité aux situations locales. Il est ainsi tout à fait envisageable que certains projets portant sur un domaine de la santé puissent être encadrés par des professeurs de BPH. Les modalités restent floues : heures ponctionnées dans ce cas sur l'enseignement de BPH ? heures d'encadrement assurées en plus pour les groupes concernés ? La volonté est de laisser de la modularité.

Enfin, rien n'interdit les collègues de BPH de s'investir en ETLV si les besoins, les envies sont présents. Peu à peu des ressources devraient apparaître sur Eduscol. L'évaluation de l'ETLV concernera les langues vivantes et se substituera à l'épreuve actuelle de compréhension orale de LV.

AUTRES PROBLEMATIQUES ABORDEES EN FIN DE REUNION

▣ L'E3C de BIO2 en première soulève nombre d'interrogations très concrètes

Quel est le cahier des charges de cette épreuve ? La banque de sujets sera-t-elle effectivement publique ?

Comment les évaluateurs seront-ils convoqués (Chefs d'établissement ? rectorats ?) ? Les copies seront-elles numérisées ?

Les élèves et/ou enseignants formateurs seront-ils informés de la note obtenue ?

Réponse de Caroline Bonnefoy et DGESCO :

Le cahier des charges et des sujets 0 viennent d'être envoyés dans les équipes et des commandes de sujets pour alimenter la banque de Bio² ont été faites.

Il devrait être possible d'ici oct/nov de voir l'ergonomie de la banque de sujets pour se familiariser avec. La banque sera publique pour les disciplines conséquentes mais risque d'être fermée pour les disciplines plus confidentielles. A voir pour nous donc.

Par ailleurs, étant dans une logique de contrôle continu, il est envisagé que les copies soient consultables par le candidat dans une logique d'amélioration.

En ce qui concerne la dématérialisation, une expérimentation en français est en cours. Il convient d'attendre les résultats de cette expérimentation avant de la généraliser. Les professeurs seront probablement convoqués selon les modalités actuelles (ImaginR, pas de correction de ses élèves, correction d'autres élèves d'un même lycée envisagé...).

▣ L'attractivité de la série STL dans le lycée réformé inquiète

Les simulations de remplissage en première commencent à arriver dans les lycées et elles sont parfois inquiétantes alors même qu'il y avait encore les EDE de seconde obligatoires cette année.

Tous les élèves de seconde n'étant plus obligés de choisir une option, nous nous attendons à une baisse importante des effectifs dans l'option Biotechnologies et donc à une plus grande difficulté à recruter dans la série STL, qui est pourtant une série scientifique, explorant un domaine stratégique pour l'économie française.

Nous craignons donc que le format du nouveau lycée défavorise la voie technologique, d'autant plus les contenus pléthoriques des programmes risquent d'être rebutants pour les élèves de seconde.

Réponse de la DGESCO :

Un suivi des effectifs est évidemment prévu de cette année pour voir les premiers flux d'élève issus de seconde. Il n'est pas possible de tirer de conclusions pour le moment. L'idée de cette réforme est de toute façon de conserver les séries technologiques et selon les résultats des analyses de flux, des actions de promotions de séries technologiques seront menées en classe de seconde.

En attendant, il est recommandé d'investir l'enseignement de SNT (Sciences Numériques et Technologie) par exemple pour se positionner davantage en classe de seconde, et de participer activement dans les heures dédiées à l'orientation.

▣ Le fonctionnement de Parcoursup défavorise la poursuite d'étude des STL en BTS

Nous avons alerté la DGESIP sur un certain nombre de points concernant Parcoursup défavorables au recrutement vers les BTS ABM, BioAC, BTK et QIAB (BTS en très bonne adéquation avec la STL) :

- classement prioritaire systématique de dossiers de bacs pro qui ne sont pas en continuité avec les BTS du domaine de la biologie appliquée : d'un côté, l'accès des STL à ces BTS se trouve amoindri alors qu'ils y réussissent bien, de l'autre, les élèves de bac pro sont très souvent en grande difficulté et démissionnent fréquemment. Stratégie perdant/perdant,
- constitution d'un unique groupe « bac techno » contenant à la fois des ST2S, très nombreux, et des STL peu nombreux. Les élèves de STL sont alors « noyés » dans la masse et on constate qu'ils sont moins facilement recrutés.

Réponse de la DGESCO :

Avec la réforme, s'est engagée une discussion approfondie avec l'enseignement supérieur. Un des objectifs est d'étendre l'outil « horizon 2021 » de l'ONISEP déjà proposé pour les séries générales, aux séries technologiques afin de montrer aux élèves dès la classe de seconde comment se projeter dans **les** études supérieures.

Pour les modalités de Parcoursup, il faut voir directement avec la DGESIP.

Enfin, le ministère a pleinement conscience des difficultés rencontrées par les ST2S vis-à-vis des IFSI. Toutefois, il ne faut pas tirer de conclusions hâtives car ce n'est que la première année de ce fonctionnement. Des ajustements seront sûrement mis en place dès l'an prochain. Il y a aussi une réflexion importante qui est menée vis-à-vis de l'accès en CPGE.